Territorial reforms, institutional territories and metropolization in Italy: the case of Lombardy

Paolo Molinari*1

¹Università Cattolica del Sacro Cuore – Largo Gemelli 1, 20123 Milano, Italy

Abstract

Le "riordino territoriale" (réforme territoriale) en cours en Italie depuis quelques années interroge de façon contemporaine la notion de territoire institutionnel : la refonte des provinces et l'institution de métropoles mettent en évidence la volonté des pouvoirs publics de remanier l'ensemble de l'architecture territoriale (Ferlaino, Molinari, 2009 ; Rivière, 2015). Dans un contexte national décentralisé et régionalisé, ces réformes territoriales semblent répondre à des logiques qu'on peut observer aussi dans d'autres pays européens (Bezes, Demazière, Bianic, 2011 ; Hadjumichalis, Hudson, 2014) :

- un processus de recentralisation des politiques publiques qui joue dans un contexte à la fois de crise socio-économique et de crise de l'action publique, dont elles sont une expression. Dans ce processus l'Etat central semble réaffirmer son pouvoir de refonte des mailles, sur fond de rigueur budgétaire ;
- une temporalité imprévisible, une sorte de relative soudaineté, car après des décennies d'hésitations et de remaniements (la première loi en ce sens date de 1990), qui reposaient sur des démarches bottum up en prise avec les acteurs locaux, la création des métropoles a été rapide, sans pour autant que sa mise en œuvre soit évidente. Cela interroge sur la dimension politique de la notion de territoire institutionnel ;
- une relative incertitude qui domine l'action quotidienne des collectivités territoriales. On se demande si les provinces existent encore où pas et qui, dans le deuxième cas, en aurait pris le relai. Et encore si les métropoles sont déjà opératives.

Tout cela pose la question de la légitimité de ces territoires institutionnels par rapport aux processus d'appropriation des mailles par les citoyens.

Plus précisément, cette communication permettrait l'analyse de deux questions. La première question concerne les territoires *intermédiaires*: si la refonte des régions, sans être totalement absente des débats, reste pour l'heure un horizon lointain et très hypothétique, les provinces ont subi de drastiques (mais encore incertains) remaniements. Ces mesures doivent être examinées en rapport avec les mailles existantes, leur légitimité à l'échelle européenne et nationale dans un contexte dominé par la recherche des "économies d'échelle", mais aussi avec le système de pouvoir territorial en vigueur, fondé sur le couple local-région dans le cas de l'Italie. Comment garantir à l'échelle de "area vasta" (un générique maille à l'échelle provinciale définie dans la loi) les services publics gérés jusqu'à aujourd'hui à niveau provincial ? La deuxième question concerne les métropoles : en effet, l'institutionnalisation des

^{*}Speaker

métropoles[1] rompt avec des décennies d'opposition entre le fait métropolitain et le territoire au sens d'aire institutionnelle uniforme (Bours, Merloni, 1995). Cela est d'autant plus remarquable pour le fait que la loi italienne privilégie l'existante maille de provinces pour la création des métropoles. Comment se joueront-ils les rapports entre les régions et leur métropoles ?

La communication permettrait enfin d'approfondir le cas de la Lombardie, région dynamique et innovatrice, qui mène une réflexion sur les changements de compétences intéressants les différents niveaux d'échelle du maillage administratif face à une métropolisation croissante et sur les processus de *resémantisation* des collectivités territoriales, c'est-à-dire la transformation de leur signification dans le contexte régional et la possible traduction en nouvelles pratiques pour les citoyens.

Loi Delrio d'avril 2014 en Italie. Outre Rome, Milan, et Naples, pluri-millionnaires, la réforme concerne Turin, Venise, Bologne, Gènes, Florence, Bari, Reggio de Calabre ; s'y ajoutent dans les régions à statut d'autonomie spéciale Palerme, Messine et Catane en Sicile, Cagliari en Sardaigne.

Keywords: Key words : territorial reform, region, metropolis, Italy, Lombardy / Mots, clès : réforme territoriale, région, métropole, Italie, Lombardie